

[Consultation sur la sécurité des ponts](#)



À la suite de l'effondrement du pont Morandi à Gênes au cours de l'été 2018, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a créé une [mission d'information](#) sur la sécurité des ponts le 3 octobre 2018, présidée par [Hervé Maurey](#) (UC – Eure) et dont les co-rapporteurs sont MM. [Patrick Chaize](#) (Les Républicains – Ain) et [Michel Dagbert](#) (SOCR – Pas-de-Calais).

Cette mission a pour but d'évaluer les modalités de surveillance et d'entretien des ponts gérés par l'État et par les collectivités territoriales. Elle cherche en particulier à savoir si les collectivités territoriales disposent des capacités techniques et budgétaires suffisantes pour assurer l'entretien de leurs ouvrages d'art.

Elle a souhaité recueillir le témoignage des élus disposant d'un pont sur leur territoire. Le questionnaire visait à obtenir des informations sur les difficultés auxquelles ils peuvent faire face dans la mise en œuvre de leurs politiques de gestion des ponts, et a nourri les travaux de la mission ainsi que ses recommandations.

Jeudi 27 juin 2019, la mission d'information a présenté à la presse ses conclusions :

- [Le rapport d'information de Patrick CHAIZE et Michel DAGBERT, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, par la mission d'information sur la sécurité des ponts](#)
- [Le dossier de presse](#)
- [L'infographie](#)
- [Le communiqué de presse](#)
- [La vidéo de la conférence de presse](#)